



NOTICE DESCRIPTIVE

BLISS
31 AVENUE ROGER SALENGRO
34 170 CASTELNAU-LE-LEZ



SCCV JESSICA
5, RUE GASTON PLANTÉ
34 790 GRABELS

Indice D - 19 novembre 2013
Notice descriptive notariée conforme à l'arrêté du 10 Mai 1968

La présente notice descriptive définit les travaux qui seront exécutés pour la construction d'un ensemble immobilier dénommé « BLISS » composé de 15 appartements sur un parking en sous-sol de 21 places, situé 31 Avenue Roger Salengro (34170).

Seront admises, de plein droit, toutes les modifications de structure et d'agencement intérieur, ayant pour objet de résoudre un problème technique, de compléter ou de parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'ensemble et qui seraient apportées par le Constructeur en accord avec le Maître d'œuvre, en cours de travaux.

Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'Art et les Normes en vigueur. Les conséquences des phénomènes naturels qui peuvent se produire, par suite de retraits de matériaux, tassements, fluages, dilatations... Etc. et qui accompagnent généralement les constructions après terminaison des travaux, ne pourront en aucun cas être considérés comme vices cachés ou apparents.

Si lors de l'exécution des difficultés d'approvisionnement ou de mise en œuvre, des changements d'entreprises ou de fournitures et d'une manière générale, des circonstances imprévues devaient entraîner certaines modifications aux prestations prévues au présent devis descriptif, les matériaux et équipements fournis seraient d'une qualité équivalente à ceux prévus.

Pour des raisons techniques, les canalisations et réseaux d'alimentation seront susceptibles d'être implantés en plafond ou en applique sur murs et cloisons à l'intérieur des lots privatifs. Ces servitudes ne pourront en aucun cas donner lieu à des réclamations de la part des propriétaires des locaux privatifs concernés (garages, commerces, etc...).

Il en sera de même pour les réseaux extérieurs, ventilations, regards de quelque nature que ce soit dans les jardins communs à jouissance privative.

Il est précisé que les marques et produits ne sont donnés qu'à titre indicatif et comparatif, la présente notice descriptive ayant été établie avant leur mise en œuvre.

Le Maître de l'ouvrage peut y apporter toute modification en cas de force majeure (règlement administratif contraignant, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des livraisons ou d'impératif technique le mettant dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition) ou en cas d'apparition d'un matériel ou produit nouveau en cours de réalisation des travaux.

Dans cette hypothèse, les matériaux ou produits retenus seront de qualité au moins équivalente.

1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

- 1.1) Infrastructure
- 1.2) Murs et ossature
- 1.3) Planchers
- 1.4) Cloisons de distribution
- 1.5) Escaliers
- 1.6) Ventilation
- 1.7) Chutes et grosses canalisations
- 1.8) Toitures de type toit terrasse

2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS (LOGEMENTS)

- 2.1) Sols et plinthes
- 2.2) Revêtements muraux
- 2.3) Menuiseries extérieures
- 2.4) Menuiseries intérieures
- 2.5) Garde-corps
- 2.6) Peinture
- 2.7) Equipements intérieurs
- 2.8) Espaces verts

3 - ANNEXES PRIVATIVES

- 3.1) Garages en sous-sol

4 - PARTIES COMMUNES INTERIEURES

- 4.1) Halls d'entrée
- 4.2) Circulations intérieures des étages desservant les logements
- 4.3) Cages d'escalier

5 - EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES

- 5.1) Ascenseurs
- 5.2) Alimentation en eau
- 5.3) Alimentation en électricité

6 - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES DE L'IMMEUBLE



CASTELNAU-LE-LEZ

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE I BLISS

1.1.) INFRASTRUCTURE

1.1.1) FOUILLES

Selon l'étude de structure établie par le Bureau d'Etude Béton Armé d'après le rapport d'Etude de Sol.

1.1.2) FONDATIONS

Selon l'étude de structure établie par le Bureau d'Etude Béton Armé d'après le rapport d'Etude de Sol.

1.2.) MURS ET OSSATURE

1.2.1) MURS DU SOUS-SOL

Murs périphériques :

En voiles de béton armé, avec étanchéité verticale ou imperméabilisation extérieure si nécessaire, épaisseur des voiles suivant l'étude de l'Ingénieur béton armé.

Murs de refends :

En voiles de béton armé ou poteaux / poutres avec remplissage en maçonnerie, épaisseur suivant l'étude de l'Ingénieur béton armé.

1.2.2) MURS DE FACADE ET PIGNONS

En voiles de béton armé ou parpaings ou briques, épaisseur des voiles suivant l'étude de l'Ingénieur béton armé et notice thermique avec isolation par l'intérieur de type polystyrène épaisseur suivant le calcul, conforme à la réglementation thermique «RT 2012» BBC.

Revêtu sur la face extérieure d'un enduit de parement de type Revêtement Plastique Epais ou Enduit Hydraulique projeté, suivant les plans des façades du Permis de Construire ou matériaux mis en œuvre.

1.2.3) MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX

En voiles de béton armé, épaisseur des murs suivant l'étude de l'Ingénieur béton armé et/ou poteaux / poutres en béton armé avec remplissage de type PLACOSTILL SAD160 / 180 ou 200 suivant adéquation avec les diverses normes et réglementations en vigueur.

1.2.4) MURS SEPARATIFS ENTRE LOGEMENTS

En voiles de béton armé, épaisseur des voiles suivant l'étude de l'Ingénieur béton armé en respect avec la nouvelle réglementation sur l'acoustique, NRA, ou de type PLACOSTILL SAD160 / 180 ou 200 suivant adéquation avec les diverses normes et réglementations en vigueur.

1.3.) PLANCHERS

1.3.1) PLANCHER HAUT SOUS-SOL

Plancher dalle pleine ou pré-dalle plus dalle de compression en béton armé, épaisseur suivant étude de l'Ingénieur béton armé avec isolation thermique en sous face ou surface et isolation coupe-feu en sous face si nécessaire, sous les parties habitables en sous-sol.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE I BLISS

1.3.2) PLANCHER HAUT RDC

Plancher dalle pleine ou pré-dalle plus dalle de compression en béton armé, épaisseur suivant étude de l'Ingénieur béton armé.

1.4.) CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1) ENTRE LES PIÈCES PRINCIPALES

Cloisons sèches type PLACOSTILL de 72mm.

1.4.2) ENTRE LES PIÈCES PRINCIPALES ET PIÈCES DE SERVICE

Pièces sèches, cloisons de type PLACOSTILL de 72 mm.

Pièces humides, cloisons humides type PLACOSTILL de 72 y compris une peau de BA13 HYDROFUGE.

1.4.3) ENCOFFREMENT

Cloisons sèches de type PLACOSTILL ou similaire d'épaisseur conforme aux réglementations incendie, thermique et acoustique en vigueur.

1.5.) ESCALIERS

Escaliers d'immeuble en béton armé préfabriqué ou coulés en place.

1.6.) VENTILATION

1.6.1) VENTILATION DES LOGEMENTS

Type collectif par ventilation mécanique contrôlée HYGROREGRABLE type B.

1.7.) CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1) CHUTES D'EAUX USEES

Chutes en tuyaux P.V.C. passant dans des encoffrements

Dans la hauteur des niveaux habitables, ces chutes seront traitées acoustiquement conformément à la réglementation en vigueur.

1.7.2) CHUTES EAUX PLUVIALES

En tuyaux P.V.C. pour les chutes, idem art : 1.7.1

1.7.3) CANALISATIONS EN SOUS-SOL

Les collecteurs E.U et E.P seront réalisés en tuyaux P.V.C.

1.7.4) BRANCHEMENTS

Raccordement des collecteurs E.U et E.V sur le réseau public par canalisations enterrées.

Raccordement des collecteurs E.P sur le réseau public par canalisations enterrées.

1.8.) TOITURES DE TYPE TOIT TERRASSE

1.8.1) ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

Terrasses accessibles au dessus d'un volume extérieur : imperméabilisation élastomère ou multicouche avec protection par dalles sur plots de couleur et de texture au choix de l'architecte.

LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS | BLISS

Terrasses accessibles privatives au-dessus des parties habitables : isolation thermique, épaisseur suivant étude thermique, étanchéité élastomère ou multicouche avec protection par dalles sur plots de couleur et texture au choix de l'architecte.

Terrasses accessibles privatives au-dessus du sous-sol : étanchéité élastomère ou multicouche avec protection par dalle de béton sur plots.

Terrasses inaccessibles communes au-dessus des parties habitables : isolation thermique, épaisseur suivant étude thermique, étanchéité élastomère ou multicouche avec protection par gravillon. Circulations communes sur sous-sol : étanchéité avec protection en béton balayé ou désactivé ou dalles sur plots.

1.8.2.) COUVERTURE TUILES ET ACCESSOIRES (sans objet)

2.1.) SOLS ET PLINTHES

2.1.1) SOLS ET PLINTHES DES LOGEMENTS, PIECES A VIVRE

Sur l'ensemble des logements:

Revêtement de sol en carreaux en grès cérame de dimension 40x40; 30x60 ou similaire, de marque et de qualité au choix de l'architecte et de couleur au choix du client. Ce revêtement sera posé sur une isolation phonique type FIBRARKEN ou équivalent.

Plinthes en carrelage assorties au carrelage ou bois peintes couleur mur.

2.1.2) SOLS ET PLINTHES DES LOGEMENTS, CHAMBRES

Sur l'ensemble des logements :

Revêtement de sol en carreaux en grès cérame de dimension 40x40; 30x60 ou similaire, ou moquette ou parquet stratifié de marque et de qualité au choix de l'architecte et de couleur au choix du client. Tous ces revêtements seront posés sur une isolation phonique type FIBRARKEN ou équivalent.

2.1.3) SOLS ET PLINTHES DES PIECES DE SERVICE

Placards et rangements :

Revêtement de sol et plinthe dito pièces attenantes.

2.1.4) SOLS DES TERRASSES

Idem art : 1.8.1

Nota : il n'est pas prévu de plinthes en périphérie des terrasses et loggias.

2.2.) REVETEMENTS MURAUX

2.2.1) REVETEMENTS MURAUX DES PIECES DE SERVICE

Salle de bains et salle d'eau :

Revêtement en carreaux de faïence de dimension 20 x 20 ou 20 x 50 ou 30 x 60 sur le volume de la douche ou de la baignoire jusque sous plafond. Gamme et qualité au choix de l'architecte et couleur au choix du client. Le reste sera peint.

Cuisine : Sans objet

LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS | BLISS

2.3.) MENUISERIES EXTERIEURES

Localisation et dimensions suivant plans :

Portes fenêtres, avec ou sans allège, et fenêtres avec ou sans allège ouvrantes à la française en aluminium à rupture de pont thermique teinte au choix de l'architecte suivant étude acoustique et classement des voies de circulation.

Double vitrage isolant thermique selon les normes en vigueur et étude du BET Thermique.

Occultation :

Volet roulants PVC ou Aluminium avec coffres en linteau ou saillie dans les appartements, suivant localisation plans architecte et étude béton armée, avec ouverture et fermeture motorisée et centralisation.

2.4.) MENUISERIES INTERIEURES

2.4.1) HUISSERIES ET BATIS

Huisseries et bâtis métalliques ou bois.

2.4.2) PORTES INTERIEURES

Portes isoplane à peindre de 40 mm d'épaisseur.

Serrure à mortaiser avec béquille double et garniture.

Serrure pêne dormant ½ tour pour les portes de chambres, bec de cane à condamnation sur les salles de bains, salles d'eau et W.C., bec de cane partout ailleurs.

2.4.3) PORTES PALIERES

Huissérie métallique ou bois.

Porte à âme pleine avec serrure de sûreté 3 points plus système anti-dégondage, joint d'étanchéité périmétrique, accastillage au choix de l'architecte et finition stratifiée côté parties communes.

2.4.4) PLACARDS

Façades de placards coulissantes ou ouvrantes à la française 12 mm de chez SOGAL ou KAZED, équipés d'une étagère et d'une tringle penderie, teinte au choix du client.

2.4.5) AMENAGEMENT DE PLACARDS

Pour les placards supérieurs à 1.20m :

Un tiers avec trois étagères de rangements

Deux tiers en penderie avec tringle

Pour les placards inférieurs à 1.20m :

Penderie

Les placards recevant les cumulus ne seront pas aménagés.

LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS | BLISS

2.5) GARDE-CORPS

Selon plans Permis de Construire et de composition de la façade, des trémies d'escalier, des coursives, terrasses, balcon,... suivant réglementation en vigueur et en aluminium ou acier galvanisé et thermo-laqué (couleur au choix de l'architecte).

2.6) PEINTURE

2.6.1) PEINTURES EXTERIEURES (COULEURS SELON PERMIS DE CONSTRUIRE)

Peintures extérieures type pliolithe en sous face des balcons.
Cf 1.2.2.

2.6.2) PEINTURES INTERIEURES (COULEUR BLANCHE)

Pièces sèches des logements :

En plafond, peinture lisse.

Sur les murs des pièces sèches des logements, peinture lisse.

Pièces humides des logements :

En plafond, peinture lisse.

Sur les murs des pièces humides des logements, peinture lisse.

Sur mur des placards des logements :

dito pièces attenantes.

Sur menuiseries intérieures :

peinture glycérophtalique satinée.

Sur portes intérieures :

peinture glycérophtalique satinée.

2.7.) EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.7.1) EQUIPEMENTS MENAGERS

Cuisine :

T1 :

- plan de travail en 180
- un élément bas en 60
- deux éléments hauts en 60 dont un pour l'emplacement micro-ondes
- un évier un bac plus égouttoir
- une plaque vitrocéramique deux feux
- un groupe d'aspiration à filtre

T2 et T3 :

- plan de travail en 240
- un élément bas en 60
- deux éléments hauts en 60
- un évier un bac plus égouttoir
- une plaque vitrocéramique deux feux pour les T2 et quatre feux pour les T3

LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS I BLISS

- un groupe d'aspiration à filtre

T4 et T5 :

- plan de travail en 300
- trois éléments bas en 60
- trois éléments hauts en 60
- un évier un bac plus égouttoir
- une plaque vitrocéramique quatre feux
- un groupe d'aspiration à filtre

Les appartements sont livrés avec les attentes eau et assainissement, y compris attente lave-linge et lave-vaisselle.

2.7.2) EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

Distribution d'eau froide : Canalisation principale et colonne montante en tube PVC.

Distribution en tube PER ou cuivre, avec robinet d'arrêt sur piquage avec bobine calibrée dans le placard technique sur palier.

Production et distribution d'eau chaude :

Production d'eau chaude sanitaire par système cumulus thermodynamique, distribution par tube PER ou cuivre pour le dernier étage et pour les T1.

Chaudière à gaz pour les autres logements.

Evacuation :

Canalisations en PVC raccordées aux chutes communes de la résidence.

Prise d'eau froide :

Robinet extérieur pour les logements du dernier niveau d'habitation et des appartements avec jardin du rez-de-chaussée.

Appareils sanitaires selon plans :

Baignoire acrylique, longueur suivant plans de marque ROCA série GENOVA ou équivalent, de couleur blanche avec paroi de douche.

Receveur de douche extra plat dimension suivant plan archi, fermeture avec paroi de douche.

Meuble vasque pour salle de bains comprenant :

Une vasque intégrée, un miroir et un bandeau lumineux.

Un W.C. marque ROCA ou équivalent à réservoir de chasse dorsale, abattant double.

Une robinetterie avec mitigeur pour l'ensemble des sanitaires, vasque, baignoires et douches.

2.7.3) EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

Type d'installation conforme en équipement et en qualité à la norme NF C 15-100 :

Entièrement encastrée, conducteurs en cuivre sous gaine plastique, points lumineux en plafond ou en applique livrés avec fiches DCL. Appareillage de marque LEGRAND, série CELIANE ou équivalent, plaques au choix du client dans la gamme proposée.

LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS | BLISS

Puissance à desservir :

En fonction du type de logement.

Equipement de chaque pièce (sur fiche DCL pour les points lumineux) :

Hall :

1 appel sonnerie palière incorporée dans le tableau.

1 centre en plafond ou en applique commandé en simple allumage ou en va et vient selon le type de logement.

1 prise de courant confort 10/16 A+T.

1 portier interphone ou visiophone.

Dégagement (selon cas) :

1 centre en plafond ou en applique commandé en simple allumage ou en va et vient selon type de logement.

1 prise de courant confort 10/16 A+T.

Séjour :

1 ou 2 centre en plafond et/ou appliques suivant les cas, commandé en simple allumage ou va et vient selon le cas.

5 prises de courant confort 10/16 A+T (au minimum selon les cas).

1 réservation pour réception fibre optique.

Cuisine :

1 centre en plafond commandé en simple allumage ou va et vient.

1 sortie de fils en applique.

6 prises de courant confort 10/16 A+T dont 4 sur plan de travail.

2 prises de courant confort 20 A+T.

2 sorties de câbles 32 A+T (réservé à la cuisson).

Chambres (principale et autres) :

1 centre de plafond commandé en simple allumage.

3 prises de courant confort 10/16 A+T.

1 réservation pour réception fibre optique.

Salle de bains :

1 centre de plafond commandé en simple allumage.

1 simple allumage pour l'éclairage du bandeau lumineux.

1 liaison équipotentielle.

1 prise de courant confort 10/16 A+T.

Salle d'eau (selon logement) :

1 centre de plafond commandé en simple allumage.

1 simple allumage pour l'éclairage du bandeau lumineux.

1 liaison équipotentielle.

ANNEXES PRIVATIVES I BLISS

1 prise de courant confort 10/16 A+T.

W-C :

1 centre de plafond commandé en simple allumage.

Terrasses / loggias :

1 applique murale en simple allumage commandé depuis l'intérieur du logement plus une prise de courant.

Garages en sous-sol :

1 prise de courant 10/16 A+T

Nota : Selon contrainte technique, certains points lumineux en plafonds seront disposés en applique ou spots encastrés dans le cas de pièces équipées de faux plafonds.

2.7.4) CHAUFFAGE VENTILATION

Type d'installation :

Chauffage :

Electrique radian pour le T1, chaudière gaz pour les autres logements, pompe à chaleur individuelle située en toiture, gainable dans toutes les pièces pour les appartements en second et dernier étage.

Prise de ventilation :

Ventilation mécanique contrôlée, extraction par des bouches placées en cuisine, salle de bains, toilettes et WC.

Prises d'air frais :

Bouches d'entrée d'air hygroréglables dans les pièces principales (séjours, chambres).

2.7.5) EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION

Radio T.V. :

1 prise T.V. dans le séjour

1 prise T.V. dans chaque chambre

Téléphone :

1 prise téléphone type RJ45 dans le séjour

1 prise téléphone type RJ45 dans chacune des chambres.

1 prise téléphone type RJ45 dans la cuisine.

Commande d'ouverture des portes de l'entrée de l'immeuble :

Par interphone ou visiophone depuis l'entrée de chaque hall.

2.8) ESPACES VERTS

Aménagement des jardins en rez-de-chaussée et des jardinières privatives, palette au choix de l'architecte.

PARTIES COMMUNES INTERIEURES | BLISS

3.1) GARAGES EN SOUS-SOL

3.1.1) MURS

Structure en béton armé de l'immeuble

3.1.2) PLAFONDS

Dalle béton brute de décoffrage avec isolation thermique et coupe feu localisée suivant réglementation en vigueur.

3.1.3) SOL

Béton brut recouvert d'une lasure.

3.1.4) VENTILATION

Ventilation haute et basse naturelle suivant plans.

3.1.5) PORTAIL D'ACCES IMMEUBLE

Porte métallique basculante à commande d'ouverture télécommandée ou système vigik ou similaire.

3.1.6) EQUIPEMENTS ELECTRIQUES DES CIRCULATIONS COMMUNES

Circulations communes : Points lumineux fluorescents étanches en plafond de la circulation, commandés par détecteur de mouvement ou par ordre depuis l'automatisme d'ouverture de la porte d'accès au parking par télécommande ou badge ou digicode sur potelet à l'entrée.

3.1.7) SYSTEME DE REPERAGE DES PLACES DE PARKING

Numérotation par peinture au pochoir.

4.1) HALLS D'ENTREE

4.1.1) SOLS

Revêtement de sol en carrelage selon choix de l'Architecte, plinthes assorties.

4.1.2) PAROIS

Revêtement décoratif suivant étude de l'Architecte.

Miroir.

4.1.3) PLAFONDS

Peinture suivant étude de décoration de l'Architecte et/ou faux plafond de type Gyptone suivant les nécessités acoustiques.

4.1.4) PORTES D'ACCES ET SYSTEMES DE FERMETURE

Ensembles menuisés en aluminium ou acier galvanisé thermolaqué avec vitrage de sécurité et serrure de sûreté, ouverture avec la même clé que celle des portes palières des logements et/ou digicode et/ou vigik et/ou électrique depuis les appartements conforme à la réglementation PMR.

EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES I BLISS

4.1.5) EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Points lumineux en applique ou en plafond commandés par détecteur de présence conforme à la réglementation PMR.

4.1.6) BOITES AUX LETTRES

Ensemble de boites aux lettres à ouverture totale avec portillons individuels répondant à la norme en vigueur PMR.

4.2) CIRCULATIONS INTERIEURES DES ETAGES DESSERVANT LES LOGEMENTS

4.2.1) SOL

Revêtement de sol en grès cérame posé sur isolant phonique. Plinthe assortie au pourtour.

4.2.2) PAROIS

Revêtement type peinture ou gouttelette selon choix de l'architecte.

4.2.3) PLAFOND

Projection acoustique ou faux plafond selon choix architecte ou gouttelette.

4.2.4.) PORTES

Peinture glycérophtalique satinée.

EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Points lumineux en applique ou en plafond commandés par détecteur de présence conforme à la réglementation PMR.

1 prise de courant par étage dans les gaines palières pour l'entretien.

4.3) CAGES D'ESCALIER

4.3.1) SOL

Béton surfacé avec peinture anti-poussière sur les marches et contremarches conforme à la réglementation PMR.

4.3.2) PAROIS

Enduit projeté gouttelette écrasée

4.3.3) PLAFOND

Enduit projeté gouttelette écrasée

4.3.4) PORTES

2 couches de peinture glycérophtalique

4.3.5) EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Points lumineux en plafond ou en applique de chaque palier avec hublots à vasque polycarbonate commandé sur minuterie par boutons poussoirs à voyant lumineux à raison d'un bouton



CASTELNAU-LE-LEZ

EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES I BLISS

concessionnaire.

Comptages individuels :

Les compteurs d'eau et les bobines calibrées seront mis en place dans les placards techniques prévus à cet effet.

Colonne montante :

Canalisations en polyéthylène ou en PVC dans placard technique prévu à cet effet.

Branchements particuliers :

Piquage sur la colonne montante avec distribution vers chaque logement.

5.3) ALIMENTATION EN ELECTRICITE

Comptage des services généraux :

Compteur des parties communes placé dans le placard technique suivant plan d'installation électrique.

Colonne montante :

Conducteurs placés sous fourreaux ou chemin de câbles dans les placards techniques.

Branchements et comptages particuliers :

Après panneaux de comptage situés dans les placards techniques, dérivations électriques, pilote et terre, sous fourreaux noyés dans la dalle jusqu'aux tableaux d'abonnés et de protection placés dans l'entrée de chaque logement.

PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES DE L'IMMEUBLE I BLISS

Suivant plans architecte.